

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 12 JUILLET 2021

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, FOUILLAND Franck, VILLENEUVE Marlène, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique.

Absents excusés : Jean DONNARS, Carole DECHAVANNE

Secrétaire de séance : Annie BORY

Date de convocation : 05/07/2021

Après approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal en date du 8 juin 2021, l'ordre du jour est abordé.

Les conseillers échangent d'abord sur l'emplacement provisoire des containers envisagé pendant les 18 mois de travaux. M. le Maire explique que le rendez-vous à venir avec un responsable des déchets à la Communauté de Communes permettra de définir le meilleur emplacement, au regard des nombreuses contraintes.

Avenant à la convention ADS pour adapter les moyens humains en fonction des besoins

Le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention signée pour adhérer au service commun d'instruction des autorisations de droit des sols mis en place par Charlieu-Belmont Communauté. Cet avenant modifie l'article 4 relatif à la structure du service, notamment en terme de moyens humains variables entre 1.25 ETP et 1.80 ETP. En approuvant cet avenant, le Conseil laisse le soin à Charlieu Belmont Communauté d'adapter les moyens du service ADS au fil des besoins.

M. le Maire présente l'obligation de dématérialisation des demandes d'urbanisme pour les communes de + de 3500 habitants à partir de 2022, et la possibilité pour Jarnosse d'anticiper cette démarche.

Travaux d'enfouissement Telecom par le SIEL-Territoire d'énergie Loire

M. le Maire rappelle au Conseil que les travaux de renforcement BT Poste « Pont de Jarnosse » prévus au Ventou sont intégralement pris en charge par le SIEL-Territoire d'énergie Loire. Ces travaux sont l'occasion d'enfouir aussi les lignes Télécom pour un coût revenant à la Commune à 8 709 €.

Détail	Montant HT	% - PU	Participation commune
	Travaux		
Renforcement BT Poste " Pont de Jarnosse "	86 200 €	0.0 %	0 €
GC Télécom rue des écoles	11 612 €	75.0 %	8 709 €
TOTAL	97 812.00 €		8 709.00 €

Le Conseil Municipal approuve les travaux et la participation prévisionnelle de la commune.

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif 2020

Le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif 2020 qui contient les données suivantes :

			2020	2019	2018
montant annuel HT de la part fixe			11,50 €	11,00 €	11,00 €
prix au m3 de 0 à 120 m3			0,65 €	0,62 €	0,62 €
redevance modernisation			0,15 €	0,15 €	0,15 €
Station La Baise	Lagune 3 bassins	Mise en service 1984	3,32kg de DBO5/j	3,32kg de DBO5/j	3,32kg de DBO5/j
estimation nombre d'habitants desservis			410	410	410
montant des recettes liées à la facturation			6 034 €	5 730 €	5 741 €
nombre d'abonnés			164	164	164
volume facturé (m3)			7 380	7 726	7 613

Travaux de voirie SIVOM 2021

M. le Maire explique que le premier marché passé pour les travaux de voirie par le SIVOM des Varennes pour l'année 2021 a été annulé à cause d'une pièce réglementaire absente. Les plis viennent d'être ouverts pour le marché à nouveau lancé. Le Conseil municipal approuve le programme de travaux de voirie de Jarnosse (chemin du haut de la Rivière, chemin de Cuinzier, chemin de la Suisse et allée de Gilbeau) et donne son accord pour la signature du marché sous réserve que le marché soit validé par la DDT.

Convention avec la Société de restauration alTERREnative

Le Conseil Municipal approuve la convention pour la fourniture de repas livrés par la société alTERREnative. Les repas sont préparés selon le principe de la liaison chaude dans les locaux du Lycée Notre Dame à Charlieu. Le prix du repas reste à 3,50 € HT soit 3,69 € TTC. Il sera révisé à chaque rentrée scolaire. La convention prend effet le 1er septembre 2021, pour une période d'un an, reconductible.

Tarifs de cantine et garderie pour l'année 2021/2022

- Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2021/2022, comme suit :
- **1,60 € par jour et par enfant pour les occasionnels.** Pour un service de garderie utilisé de *1 à 7 jours par mois*, le service est considéré comme occasionnel et facturé au jour.
- **11,40 € par mois et par enfant et 8,35 € par mois à partir du 2ème enfant pour les réguliers.** Pour un service de garderie utilisé *8 jours ou plus* par mois, le service est considéré comme régulier et facturé au forfait.
- Monsieur le Maire expose à son Conseil que la société alTERREnative facture le repas livré à la cantine scolaire 3,50 € HT soit 3.69 € TTC pour la prochaine rentrée scolaire. Le Conseil Municipal décide de reconduire le tarif du repas pris à la cantine soit **3,69 € TTC**.

Questions diverses :

M. le Maire présente une demande d'un Jarnossien d'installer un food truck sur la place du Commerce ou sur sa propriété. Après échanges, le Conseil municipal décide de soutenir en priorité le Commerce existant du village. De ce fait, il décide d'autoriser ce particulier à garer le food truck uniquement le lundi soir sur la place du Commerce, jour de fermeture du Commerce. Le Conseil n'est pas favorable à une installation du food truck sur la propriété de ce particulier. Cette installation viendrait ruiner les efforts faits par la municipalité pour aider à maintenir un commerce essentiel sur la Commune. Un village de 400 habitants ne peut pas faire vivre deux commerces de restauration.

M. le Maire explique qu'à la suite de plaintes au sujet de la vitesse des véhicules qui circulent route de Thizy, en approche du bourg, une demande a été faite auprès du Département pour poser un appareil de mesure de la vitesse.

M. le Maire présente le projet de voyage scolaire de l'année 2021-2022 prévu en Vendée. Le Sou des écoles sollicite une aide communale pour financer ce voyage qui a lieu tous les 4 ans, et qui représente une dépense de 10 500 € pour 28 élèves soit 375 € par élève. Le Conseil municipal décide de subventionner ce voyage à hauteur de 50 € par élève participant.

La Commission Fleurissement se réunira jeudi 29 juillet à 18h30 et jeudi 26 août à 18h pour faire le tour des jardins des particuliers qui se sont inscrits au concours organisé par Jarnosse.

D. Alloin présente les réflexions faites lors d'une réunion du groupe de travail communautaire Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) sur l'éco-pâturage, sur l'aide pour l'achat de vélo assistance électrique (VAE) qui a rencontré un succès, sur l'aménagement de bancs sur la voie verte, sur l'incitation au covoiturage pour les petits parcours et pour les entreprises.

F. Fouilland présente les réflexions faites lors d'une réunion de la Commission communautaire des Déchets ménagers sur les difficultés actuelles d'approvisionnement en colonnes de tri, sur les proportions des déchets, sur l'incitation à trier plus et mieux.

M. le Maire et H. Alix évoquent les réflexions faites lors d'une réunion du Schéma Directeur d'Assainissement sur la partie d'égout entre le tri sélectif et les lagunes qui se révèle être en bon état, sur le système de lagunage qui pourrait être éventuellement maintenu, sur les comptes-rendus attendus des maisons qui ont été contrôlées dont la conformité ou non-conformité devra être analysée au cas par cas.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 14 septembre 2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.